

Aire d'accès à la parcelle imposée (5m par 5m)

Bande d'implantation de la façade des constructions principales

Pour permettre uniquement l'implantation de terrasse en R+1, une tolérance de recul de la façade jusqu'à 9m à ce seul niveau des lots 10 à 17 est autorisée.

Zone de constructibilité maximale des constructions et annexes

Accès imposé à la parcelle de 5m de large

Note: Les côtes sont données à titre indicatif

MAITRE D'OUVRAGE:

SAS Sainte-Anne, LHÂ 10 Rue des Augustins 57000 METZ

Lucas habitat aménagement Les Vignottes MAITRE D'OEUVRE:

GHA Architectes
3 Rue de l'Argonne
57000 METZ

G H A S

SIRUS
21 Rue de Sarre
57070 METZ

GEOMETRE:
Frédéric GALLANI
1 Place de Turenne
57100 THIONVILLE

PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF		N° PLAN: PA.10.2			
PLAN DE REGLEMENT DU LOTISSEMENT			FORMAT: A3		DATE : 07/12/2023